



## Règlement relatif au fonds de promotion de la jeunesse de l'Association suisse des musiques de jeunes

1. Alimentation du fonds
2. Secteurs de promotion
3. Suspension, dissolution
4. Considérations finales

### 1. Alimentation du fonds

---

Le fonds a été constitué par un généreux don, avec un capital de base de CHF 103 749.80. Afin d'assurer le meilleur impact possible à long terme, le fonds doit continuellement être alimenté par de nouveaux moyens.

Entrent notamment en considération:

1. Le solde du capital des cotisations de base (déduction faite des ristournes)
2. Les dons

### 2. Secteurs de promotion

---

L'argent du fonds est affecté comme suit:

#### 2.1. Prix d'encouragement des musiques de jeunes

Le prix d'encouragement des musiques de jeunes distingue des projets novateurs dans le domaine de la promotion des musiques de jeunes. Les projets soumis doivent impérativement mettre au premier plan la pratique de la musique en commun par des enfants et des jeunes.

Les trois meilleurs projets sont récompensés comme suit:

- 1<sup>er</sup> prix: CHF 2500.–
- 2<sup>e</sup> prix: CHF 1500.–
- 3<sup>e</sup> prix: CHF 1000.–

Le jury appelé à juger les projets soumis se compose du comité de l'ASMJ. L'implication d'un membre du comité dans l'un des projets soumis entraîne impérativement sa révocation en tant que membre du jury.

Le prix d'encouragement des musiques de jeunes est ouvert à toutes les sociétés et organisations (indépendamment de leur appartenance à l'ASMJ).

La période d'évaluation court chaque année du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Un formulaire permettant de soumettre les projets est disponible sur la page d'accueil de l'ASMJ ([www.jugendmusik.ch](http://www.jugendmusik.ch)).

Une description du projet sous quelque forme que ce soit (p. ex., site web, clip vidéo, forme numérique ou papier) doit être soumise pour évaluation au plus tard le 31 octobre.

Si le projet est déposé au moins huit semaines avant l'événement, un avant-scène peut être publié dans UNISONO (sans garantie).



Administration jugend-  
musik.ch  
3800 Interlaken

Téléphone: 033 821 67 53  
E-mail: info@jugendmusik.ch

jugendmusik.ch  
Schweizer Jugendmusikverband  
Association suisse des musiques de jeunes  
Associazione svizzera delle bande giovanili  
Unìun svizra da musica da giuvenils



## 2.2. Soutien en cas de participation à des concours internationaux de musique à l'étranger

Les membres de l'Association suisse des musiques de jeunes qui participent à un concours de musique à l'étranger peuvent bénéficier d'un soutien financier pouvant aller de CHF 1000.– à CHF 2000.–.

Pour toucher une aide financière du fonds de promotion de la jeunesse, une demande écrite doit être adressée à l'administration de l'ASMJ au moins 90 jours avant l'événement. La requête doit comprendre une description succincte du projet et un budget/plan de financement. Après la manifestation, un rapport final, un décompte final et un bulletin de versement doivent être envoyés.

La décision finale quant à l'octroi d'une aide financière – et le montant de cette dernière – est du ressort du comité de l'ASMJ.

## 2.3. Propres projets de l'Association suisse des musiques de jeunes

L'ASMJ dispose d'un montant maximal de CHF 10'000.– issu du fonds de promotion de la jeunesse en vue de projets particuliers dans le domaine de la promotion des musiques de jeunes.

## 3. Suspension, dissolution

---

Le comité de l'ASMJ peut suspendre le versement dans certains domaines de promotion si

- aucun projet n'a été soumis ou ceux qui l'ont été présentent une qualité insuffisante;
- le fonds ne dispose pas des moyens financiers suffisants.

Le fonds peut être dissous si, lors d'une Assemblée des délégués, les deux tiers des voix des personnes présentes ayant le droit de vote y sont favorables.

En cas de dissolution du fonds, l'éventuel solde résiduel doit être versé à la fortune de l'ASMJ.

## 4. Conclusion

---

Le présent règlement a été adopté lors de la séance du 29 août 2018 et entre en vigueur immédiatement.

Le président:

Fabio Küttel

L'administrateur:

Siegfried Aulbach

